



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 559-06-2016, 559-07-2016, 998-02-2016 ET 998-01-2016

AVIS est par les présentes donné par la soussignée que lors de sa séance ordinaire du 6 juin 2016, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement suivant :

- **RÈGLEMENT NUMÉRO 559-06-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 559-87, TEL QU'AMENDÉ, CONCERNANT LE REJET DES EAUX USÉES DANS LE RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE DE LA VILLE DE BROMONT;**

AVIS est par les présentes donné par la soussignée que lors de sa séance ordinaire du 6 septembre 2016, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté les règlements suivants :

- **RÈGLEMENT NUMÉRO 559-07-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 559-87, TEL QU'AMENDÉ, CONCERNANT LE REJET DES EAUX USÉES DANS LE RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE DE LA VILLE DE BROMONT;**
- **RÈGLEMENT NUMÉRO 988-02-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 988-2011, TEL QU'AMENDÉ, DÉCRÉTANT L'ADOPTION D'UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE BROMONT;**
- **RÈGLEMENT NUMÉRO 998-01-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 998-2012 SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE BROMONT.**

PRENEZ EN OUTRE AVIS QUE ces règlements entreront en vigueur conformément à la loi et sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont, du lundi au vendredi de 8 h 45 à 12 h et de 13 h à 16 h.

Bromont, ce 14^e jour de septembre 2016.

La greffière,

Me Catherine Nadeau
Directrice du service du greffe et des affaires juridiques